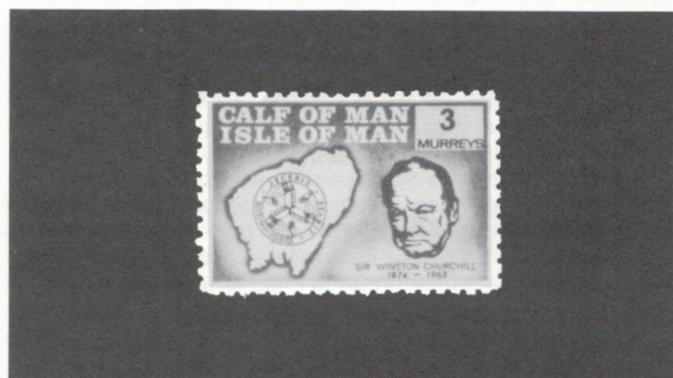


## Les émissions abusives

La paraphilatélie connaît, elle aussi, ses émissions abusives, comme la philatélie. Chaque collectionneur doit choisir ce qu'il désire collectionner, à la lumière d'informations complètes. Nous avons déjà parlé ici des timbres de "poste locale" émis par diverses îles de la côte anglaise; si on doit à priori se méfier de tout timbre émis par une entreprise privée, on doit à plus forte raison le faire lorsque ce timbre porte sur une thématique populaire, qu'il est tiré en grande quantité, et que le territoire émetteur est... inhabité! Un timbre de poste locale doit, en principe, servir à défrayer le coût du transport du courrier à partir d'un endroit privé de service postal gouvernemental, au bureau de poste le plus rapproché. C'est le cas, par exemple, de l'île de Lundy, dont le service postal privé fonctionne depuis 1928 sans interruption, et transporte près de 100,000 pièces de courrier par année. D'autres îles, moins peuplées, ou moins fréquentées par les touristes, émettent des timbres dont le but premier est la vente aux collectionneurs, mais qui voient tout de même à défrayer le coût du transport pour quelques milliers de lettres ou de cartes postales par année; nous pensons ici à l'île Calf of Man, habitée six mois par année par une équipe de naturalistes, et visitée par un millier de touristes chaque été; ou à l'île Staffa, inhabitée, mais visitée par quelques milliers de touristes; dans ce dernier cas, les timbres sont en vente sur le bateau qui amène les touristes à l'île, pour affranchir leurs cartes postales. D'autres îles, totalement inhabitées, ne reçoivent aucun visiteur; et pourtant elles émettent chaque année, des dizaines de timbres, de blocs-feuillets, de non-dentelés et d'autres bizarries qui sont vendues à des prix souvent astronomiques; un bon exemple est l'île Einhallow, dont les timbres sont souvent vendus à des enfants, qui les prennent naturellement pour de vrais timbres. Un autre exemple qui nous vient à l'esprit est l'émission de timbres par des Etats inexistants; par exemple, les timbres du Nagaland ou d'Ocussi-Ambeno, souvent vendus comme véritables timbres-poste. Une série d'Ocussi-Ambeno, mise sur le marché il y a un an, se vendait près de dix



dollars! Notre propos n'est pas d'empêcher les gens d'en acheter puisque le paraphilatéliste, par définition, peut s'intéresser à ces vignettes. Mais il est **malhonnête et abusif** de vendre ces vignettes comme timbres-poste authentiques, et tout marchand qui tenterait de le faire pourrait se voir accuser d'usage de faux et voir saisir ses stocks. La vigilance doit commencer chez le collectionneur, qui doit savoir discerner le vrai du faux; tout nouveau "pays", par exemple, devrait éveiller la méfiance. On parle, ailleurs, dans ce numéro, d'un "super-timbre" émis par les îles Marshall cette année. Méfiance; les probabilités sont fortes qu'il s'agisse d'une émission abusive.

## AVIS AUX COLLECTIONNEURS

Vous manquez-t-il certains numéros de LA PHILATELIE AU QUÉBEC? Voilà l'occasion de compléter votre collection. Les numéros suivants sont toujours disponibles.  
Vol. 1: Nos 1, 2, 3, 4, 5.  
Vol. 2: Nos 1, 2, 3, 4.  
Vol. 3: Nos 8 et 9.  
Vol. 4: Nos 1 à 10 incl.  
Vol. 5: Nos 1 à 10 incl.

Faites-nous parvenir 75 cents, pour chaque exemplaire

commandé, par mandat-poste ou chèque fait à l'ordre de:  
**La Fédération Québécoise de Philatélie**  
1415, rue Jarry est  
**MONTREAL (Québec) H2E 2Z7**

N.B. Il n'y a pas de frais supplémentaires pour l'envoi par la poste au Canada. Nos abonnés de l'étranger sont cependant priés d'ajouter un dollar par commande pour couvrir les frais.